

# COMMUNE DE SAINT LAURENT SUR MER

## COMPTE RENDU DU JEUDI 04 FEVRIER 2016

-----

L'an deux mil seize, le jeudi 04 février à 20h30, le Conseil municipal de la commune de SAINT LAURENT SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe LAILLIER,

**Présents** : Philippe LECLERC, 1<sup>er</sup> adjoint, Jocelyne LASNON, 2<sup>ème</sup> adjoint, Denis MADOUASSE, 3<sup>ème</sup> adjoint, HEBERT Philippe, Alain LECONTE, Gilles RICHARD, Jean-Jacques HARDEL, Michaël ANGER (pouvoir de M LEBON Fabrice), DUPONT Christine conseillers municipaux.

**Absents excusé(e)s** : M.LEBON Fabrice (pouvoir à M ANGER Michaël)

*Date de convocation du Conseil Municipal : 29/01/2016 - Secrétaire de séance : LASNON Jocelyne*

### **I- BORNE ELECTRIQUE FORAINE A PROXIMITE DES BRAVES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à la pose d'une borne électrique foraine à proximité des Braves :

- La construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE
- La contribution de la commune s'élève à la somme de 1548.93€ correspondant au coût hors taxes des travaux s'élevant à 4425.50 € HT, le solde étant couvert par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité et par le SDEC ENERGIE.
- La commune s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi : en section d'investissement, par fonds de concours, compte 20412
- La commune prend note :
  - que le SDEC ENERGIE est seul bénéficiaire du remboursement de la TVA
  - des imputations budgétaires à transcrire sur le budget communal

VOTE UNANIME

### **II- MISE EN PLACE D ECLAIRAGE EN FRONT DE MER-RUE B.ANQUETIL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à la mise en place d'éclairage en front de mer-Rue Bernard ANQUETIL :

- La construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE

- La contribution de la commune s'élève à la somme de **25 960.73 €** correspondant au montant du devis de 41 537.16 € TTC , déduction faite de la part du financement assuré par le SDEC ENERGIE
- La commune s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi : paiement en 1 fois à la réception des travaux avec inscription en section d'investissement, par fonds de concours, compte 20412
- La commune prend note :
  - que le SDEC ENERGIE est seul bénéficiaire du remboursement de la TVA
  - des imputations budgétaires à transcrire sur le budget communal

VOTE UNANIME

### **III- DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire fait lecture de deux demandes de subventions reçues en mairie :

- 1- Demande du Collège Octave Mirbeau pour un voyage à LONDRES pour 1 enfant, le conseil décide de verser la somme de 40 €
- 2- Demande de l'école Notre Dame pour un séjour à POITIERS pour 4 enfants, le conseil décide de verser 108 € (soit 27 € par enfant).

Vote unanime

### **IV-RENOUVELLEMENT AGREMENT COMMUNE TOURISTIQUE**

Monsieur le maire indique que l'Intercom a sollicité la commune pour donner son agrément au renouvellement de l'agrément de la commune de Saint Laurent sur Mer.

Jocelyne LASNON a assisté à une commission tourisme hier soir et il a été précisé à cette occasion que l'office de tourisme intercommunal devra obtenir un classement en catégorie III pour présenter un dossier de renouvellement d'agréments pour les trois communes.

Cette demande est donc reportée dans l'attente du classement de l'OTI en catégorie III.

### **V-CONVENTION EOLIA**

Monsieur le maire donne la parole à Philippe LECLERC pour présenter la nouvelle convention qui remplace la précédente du 04/09/2009. Monsieur HEBERT fait des remarques sur la manière dont les choses se sont déroulées et en particulier que les travaux sont réalisés à ce jour, mais indique qu'il approuve la démarche et les actions d'Eolia.

Monsieur le maire indique qu'il a donné son accord avant de se réunir pour faire avancer dans l'intérêt du développement de l'activité touristique de la commune.

Monsieur ANGER indique qu'il n'a pas de tout été consulté et qu'il est satisfait du résultat. Il y aura sans doute des modifications à faire pour l'accueil des sauveteurs. Eolia a fait les modifications sans en discuter avec lui. Il est question en particulier du lavabo. Il sera ajouté que cette présente convention annule et remplace celle du 04 septembre 2009.

## **VI-COMMUNES NOUVELLES**

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour étudier un projet de communes nouvelles.

## **VII-POINTS DIVERS**

-L'épaveuse est en panne, la proposition est de se rapprocher de Colleville pour mettre en commun leur matériel sous forme de prestation.

- Des militaires viendront entre 25 et le 28 février 2016 de l'école de St Cyr Coëtquidan et régiment infanterie de marine du 08 au 11 février
- La station d'essence communale de TREVIÈRES est ouverte
- Lecture des remerciements pour la gerbe de M RICHARD
- Monsieur LECLERC informe qu'un courrier à certains habitants a été envoyé pour l'égagement de leurs haies.
- Monsieur LECLERC réclame les fiches de travaux
- Monsieur MADOUASSE fait un point sur les travaux à faire et informe qu'il faut refaire une nouvelle liste avec date à fixer
- Echange sur le débroussaillage du petit parking, il sera réaménagé et planté
- Commission des impôts le 23 février 2016
- M HEBERT s'occupe du classement des routes avec M ROBERT de la DDTM
- Mme DUPONT informe d'une réunion SIROM le 16 février à 18h00 pour le changement de collecte et la mise à disposition des bacs
- M LECONTE demande si nous pouvons mettre deux bornes rétractables en bas de la rue du Val
- La question est posée sur l'éclairage public qui reste allumé toute la nuit dans la rue Marin Onfroy

Séance levée à 23h30